

GUIDE INSCRIPTION/RÉINSCRIPTION

MUSIQUE

Pour les enfants scolarisés en Moyenne et Grande Section de maternelle (MS et GS) et au cours préparatoire (CP)

En "éveil", les enfants abordent la musique et la danse par le jeu, l'écoute, le mouvement, le chant, le rythme et toute activité sensorielle qui favorise et stimule l'écoute, l'imaginaire et le plaisir d'un jeu musical ou corporel. Un atelier d'essai en début d'année pourra être autorisé, avant inscription définitive.

En "initiation", en plus du cours collectif régulier, qui approfondit les apprentissages et objectifs visés précédemment, les enfants assistent à des séances de présentations et/ou d'ateliers de découverte des instruments. A l'issue de ces ateliers, ils choisissent leur discipline (musique ou danse) et, pour les futurs musiciens, leur instrument.

Enfants scolarisés à partir du CE1¹, adolescents

La formation proposée dans les trois filières - instrument, voix, danse - est globale. Elle comprend au minimum 3 cours pour la musique et 2 cours pour la danse.

COURS PAR FILIÈRE (NIVEAU DÉBUTANT)

Filière instrumentale	Filière vocale	Filière danse
<ol style="list-style-type: none"> Chant choral Formation musicale Instrument 	<ol style="list-style-type: none"> Chant choral Formation musicale A partir de 9 ans : - initiation vocale en groupe restreint. Vers 16/18 ans : - cours individuel de chant 	<p>2 cours d'1h</p> <p>Vers l'âge de 9 ans (en CM1), orientation en danse classique ou en danse contemporaine avec 2 cours d'1h15.</p>

LES DÉPARTEMENTS - COURS D'INSTRUMENT

Département cordes (frottées)	Département vents	Département polyphoniques	Département voix	Département jazz et musiques actuelles ²
Violon, alto, violoncelle, contrebasse	<p>Bois : flûte traversière, hautbois, clarinette, saxophone, basson</p> <p>Cuivres : trompette, cor, trombone, tuba</p>	Piano, orgue, clavecin, guitare, harpe, accordéon, percussions.	<p>Dès 9 ans : initiation vocale</p> <p>Vers 16/18 ans : classe de chant</p>	Guitare électrique, guitare basse, piano jazz, batterie, saxophone jazz, contrebasse jazz, voix, atelier chanson.

DÉBUT DES COURS À L'INSTRUMENT

Au conservatoire, l'apprentissage d'un instrument commence lorsque les enfants entrent en CE1. Afin de suivre avec efficacité ce cours, il est indispensable de pouvoir s'exercer entre chaque séance. **L'élève doit donc disposer d'un instrument à la maison.** Avant d'acheter ou de louer un instrument, nous vous recommandons d'attendre les conseils du professeur.

L'inscription au cours de piano suppose que l'élève puisse travailler à la maison sur l'instrument enseigné (mécanique et non sur un "clavier" électronique).

Les adultes débutants choisiront de préférence un instrument qui leur permettra d'accéder rapidement à une pratique collective instrumentale. Par exemple : cor, hautbois, trompette, tuba, basson, violoncelle, contrebasse...

Les nouveaux élèves chanteurs (adultes) sont pris en charge par les professeurs jusqu'à l'audition du mois d'octobre qui déterminera alors leur orientation : soit en classe de chant, soit en atelier vocal collectif.

Sur le dossier d'inscription

Précisez votre choix d'instrument s'il est bien défini. En cas de doute, nous vous proposerons de rencontrer plusieurs professeurs qui vous feront découvrir et essayer leur instrument. Si vous inscrivez un autre choix d'instrument sur votre dossier, vous acceptez qu'il soit retenu notamment en cas de manque de place à l'instrument demandé en premier choix.

NOUVELLE DEMANDE D'INSCRIPTION / CHANGEMENTS PAR RAPPORT À 2016-2017

Indiquez toute nouvelle demande dans le cadre « information » (page 2 ou 3 du dossier).

ENTRÉE EN CYCLE SPÉCIALISÉ

Sous couvert de leur professeur, les élèves qui souhaitent se présenter à l'examen d'entrée en cycle spécialisé doivent en faire explicitement la demande sur le dossier d'inscription et prendre rendez-vous avec la direction. Cet examen d'entrée se déroule généralement mi-octobre. Le programme à présenter est libre, d'une durée d'environ 15 minutes.

COURS DE FORMATION MUSICALE (FM) ET DE CHORALE

La plupart des cours de formation musicale sont orientés spécifiquement selon des critères d'âge ou d'esthétique : cours pour les 7/8 ans, 9/11 ans... cours traditionnel, FM Musiques Actuelles... Il est fortement conseillé de s'inscrire dans les cours qui vous sont dédiés.

Afin de limiter le nombre de déplacements des familles, et dans la mesure du possible, les cours de formation musicale et de chorale s'enchaînent à la suite sur le même jour.

COURS COLLECTIFS - PRATIQUES COLLECTIVES

Les cours collectifs sont, a priori, ceux qui sont évolutifs (avec niveaux) et/ou évalués (examens) : analyse, écriture, déchiffrage, culture musicale, formation musicale, basse continue, musique de chambre (dont piano 4 mains), direction d'ensembles à vent ou direction de chœur, ateliers Jazz / Musiques actuelles³.

Les pratiques collectives sont les ensembles instrumentaux, les chorales et les orchestres.

Les orchestres

De nombreuses pratiques collectives sont proposées au conservatoire. **Les orchestres sont prioritaires** sur les petits ensembles. Ces grandes formations sont motivantes et extrêmement enrichissantes pour le "métier" de musicien : travail de l'écoute, de la lecture, des répertoires, de l'autonomie, des prestations en concert...

Les instrumentistes à cordes et à vents seront placés systématiquement dans un des orchestres suivant leur instrument et leur niveau. Le passage d'un orchestre à celui de niveau supérieur est fait au cas par cas par les professeurs d'instrument :

⇒ En 1^{er} cycle et début du 2^{ème} cycle

- instrumentistes à cordes (frottées) : le "Junior cordes"
- instrumentistes à vent et à percussion : le "Junior vents"
- les jeunes chanteurs : dans le "Junior voix"

⇒ En 2^{ème} cycle et 3^{ème} cycle

- tous les instrumentistes à cordes et les vents, suivant les œuvres travaillées : l'orchestre symphonique.
- tous les instrumentistes à vent et les percussionnistes : l'orchestre d'harmonie.

⇒ Élèves en jazz niveau 2^{ème} cycle et 3^{ème} cycle : le Swing Band

3 La ligne de cotisation correspondante comprend également la préparation à l'épreuve de Musique au baccalauréat, le supplément pour un soutien instrumental ou vocal obligatoirement lié à la pratique collective principale et les stages.

Les autres ensembles instrumentaux

Les ensembles instrumentaux (ensemble de guitares, de clarinettes, de harpes, de saxophones, de percussions...) sont organisés directement par les professeurs de l'instrument concerné. Les élèves en cycle peuvent suivre cette deuxième pratique collective sans supplément tarifaire.

La musique de chambre (cours collectif)

Les cours de musique de chambre sont réservés aux élèves de 2^{C4} et de 3^{ème} cycle. Ils font partie de la formation des élèves et sont donc évalués. Cependant, ils ne sont pas obligatoires pour obtenir le brevet de fin de 2^{ème} cycle, le CEM ou le DEM.

L'organisation de groupes cohérents de musique de chambre n'est jamais aisée. L'inscription peut être facilitée si vous vous inscrivez avec un ensemble déjà formé. Même si tous les professeurs peuvent prendre en charge un ensemble, des professeurs coordonnent ces cours. Adressez-vous directement à eux.

Rappel : s'inscrire dans ce cours ne dispense pas de suivre le cours d'orchestre.

Jazz et musiques actuelles

Pour intégrer ce département pédagogique, l'**âge minimum requis est 8 ans**. Les plus jeunes suivront l'apprentissage traditionnel classique et une initiation instrumentale adaptée : par exemple, percussions pour les élèves de moins de 8 ans qui souhaitent entrer en batterie.

Les cours en jazz et musiques actuelles sont spécifiques : formation musicale musiques actuelles (FM MA), initiation instrumentale en petit groupe (ou en individuel), atelier Musiques actuelles... Ceux qui intègrent ce département doivent suivre l'intégralité du cursus correspondant.

L'entrée dans le cursus jazz suppose de posséder quelques acquis instrumentaux. Le niveau minimum demandé est la fin du 1^{er} cycle classique (l'âge minimum pour s'inscrire est de 11 ans).

Les adultes

PRATIQUES ET FORMATIONS PROPOSÉS

Suivant votre projet - et votre disponibilité - deux orientations sont possibles : soit vous engager dans un "cursus", soit, si vous n'êtes pas débutant, vous orienter vers un parcours personnalisé "hors cursus".

LE CURSUS

Vous êtes débutant

Il est recommandé de vous inscrire dans un cursus. Cette formation complète vous donnera progressivement les techniques et savoir-faire fondamentaux pour pratiquer la musique en autonomie. Après 3 à 4 ans d'études, vous pourrez passer un examen-bilan afin d'obtenir le certificat de fin de 1er cycle.

Cela suppose un réel investissement personnel : vous suivrez, en plus du cours d'instrument, un cours de formation musicale et, dans la mesure du possible, une pratique collective (par exemple "chanter ensemble").

Vous n'êtes pas débutant

Vous pouvez choisir de vous inscrire dans le cursus ou, si l'investissement demandé est trop important, en "hors cursus".

INSCRIPTION EN "HORS CURSUS" : PARCOURS LIBRE OU PRATIQUE COLLECTIVE SEULE

A l'inscription, un entretien avec la direction et le professeur d'instrument permet de détailler votre formation en fonction de votre projet et des capacités d'accueil du conservatoire.

PARCOURS LIBRE

Le parcours libre permet de poursuivre tous les enseignements et les pratiques au conservatoire en étant dégagé des contraintes de la scolarité : pas d'évaluation formelle, ni d'examen, pas de cours complémentaires obligatoires...

1. Cours d'instrument

Les demandes d'inscription à un cours individuel d'instrument ou de chant en hors cursus **ne sont pas prioritaires** :

- les dossiers ne sont traités qu'à l'issue de la période d'inscription des élèves en cursus (fin septembre) en fonction des places disponibles.
- le cours d'instrument ne peut être pris isolément, il doit obligatoirement être complété par une pratique collective ou un cours de formation musicale.

- la durée du cours d'instrument est de 30 minutes quel que soit votre niveau⁴.

2. Cours collectif seul et pratique collective seule⁵

Inversement, il est possible de ne s'inscrire qu'à un cours collectif ⁶ ou à une pratique collective seule (ensemble instrumental ou orchestre). Le cas échéant, précisez votre instrument et votre niveau (1^{er}, 2^{ème} ou 3^{ème} cycle).

3. Pratique collective aidée (avec soutien instrumental⁶)

Dans un ensemble ou un orchestre, il peut être nécessaire d'avoir ponctuellement une aide technique sur des questions de coups d'archet, de doigtés, de respiration... La pratique collective aidée répond à ce besoin. Elle comprend deux cours : une pratique collective obligatoire et un réservoir d'heures de cours individuel qui équivaut à 15' hebdomadaire soit environ 8h30 pour l'année. Ce cours individuel d'instrument est pris ponctuellement avec une durée et une fréquence à définir avec le professeur⁷.

D A N S E

Enfants scolarisés en maternelle, au cours préparatoire (CP) et en CE1

Enfants scolarisés en maternelle (moyenne et grande sections), au cours préparatoire : voir page 1 (idem musique et danse).

Les élèves scolarisés en CE1 s'inscrivent en Initiation 2, cours qui est consacré exclusivement aux mouvements dansés.

Enfants scolarisés à partir du CE2 et adolescents non débutants

En CE2, les élèves accèdent au 1er cycle et s'initient à la danse classique et à la danse contemporaine (soit 2 cours par semaine). Vers l'âge de 10, 11 ans, ils choisiront plus spécifiquement l'une ou l'autre esthétique.

Jeunes et adolescents débutants (10-17 ans)

Les élèves qui débutent après l'âge de 10 ans doivent rencontrer un professeur pour être orientés sur les cours les plus adaptés. Un cours "d'essai" pourra être nécessaire.

Les adultes

En danse classique, un seul cours regroupe tous les niveaux. En danse contemporaine, deux cours sont proposés : "débutants" et "non débutants".

4 Cette disposition générale pourra être étudiée au cas par cas, sur demande à la direction, en fonction de l'instrument concerné et des places vacantes.

5 Veuillez indiquer quel est votre instrument et votre niveau.

6 Cours collectif : formation musicale adultes, analyse, écriture, arrangement, direction d'ensemble...

7 Le tarif pour la pratique collective aidée sera : 1 pratique collective + 1 cours collectif.